



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 11/06/2026
Et
Publication ou notification du :
11/06/2026

L'an 2026, le 8 Juin à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2026.

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, DUFRESNE Muriel, FURY Patricia, GUDEFIN Blandine, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MERCIER Céline, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DOZINEL Claire à M. LANDAIS Romain, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, M. SIMONIN Denis à M. LEBREC Michel

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUDEFIN Blandine

51/2026 – ARRET DU PROJET DE PLAN DE MOBILITE DU SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE - Consultation des Personnes Publiques Consultées - Avis du Conseil

EXPOSE DES MOTIFS : Monsieur Bruno MAZEREAU, adjoint délégué à l'urbanisme, aménagements, réseaux, mobilités.

Vu la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2029 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) relatives à la mise en place d'un Plan de Mobilité (PDM) à l'échelle de son territoire, pour la période 2026 / 2036 ;

Vu le projet de Plan de Mobilité de 192 pages et ses annexes ;

Considérant que la phase de concertation intégrée dans la procédure en cours requiert un avis de chacune des Communes membres du SMT, par délibération, au plus tard courant juin 2026, avant son approbation officielle et définitive par la gouvernance du SMT ultérieurement ;

Considérant que l'avis à émettre par les conseils municipaux des communes du ressort du SMT porte sur les documents précités annexés à la présente délibération lesquels ont une portée à la fois stratégique et opérationnel à l'instar des 37 propositions de fiche-actions, étant précisé que la commune peut, si elle opte pour des réserves, être force de proposition et contribuer à la bonification de ce futur outil structurant de planification du territoire du SMT auquel appartient la commune de Vernou-sur-Brenne ;

Dans ce cadre, le conseil municipal peut sur le principe émettre :

- Soit un avis favorable sans réserve ;
- Soit un avis favorable avec réserve ;
- Soit un avis défavorable.

Pour rappel, même si la commune de Vernou-sur-Brenne, tout comme les communes de Vouvray et de La Ville-aux-Dames ne dépendent pas de Tours Métropole, ces trois communes de la Communauté de communes Touraine Est-Vallées (qui en comprend 10) sont membres de longue date du Syndicat des Mobilités de Touraine ; justifiant notamment la présence de l'offre de transport collectif, Fil Bleu, sur notre commune.

L'ambition du projet du PDM du SMT pour les 10 années à venir est plurielle. Tel que rappelé par le Président du SMT, Emmanuel DENIS, en début de dossier, le Plan de Mobilité du SMT - qui est à remettre en perspective avec d'autres outils proches élaborés ou en cours d'élaboration dans d'autres territoires limitrophes - répond à une volonté politique forte, y compris dans les zones plus éloignées, d'égalité d'accès des usagers aux services de mobilité relevant de la compétence du SMT. La réussite du PDM du SMT repose sur trois objectifs concrets et raisonnables à atteindre dans les 10 prochaines années, à l'échelle globale du territoire :

- Doubler la pratique du vélo ;
- Augmenter les usages et fréquentations en matière de transports collectifs ;
- Réduire la part de déplacements en voiture.

Ces objectifs pourront être atteints au moyen de solutions concomitamment pragmatiques, ayant déjà fait leurs preuves ailleurs ou empreintes d'innovations et d'expérimentations. Les actions engagées devront être adaptées aux réalités du terrain et aux besoins et attentes de la population. Les 37 fiches-actions évoquées ci-dessus témoignent de cette intention.

Sur le fond, il convient de souligner la qualité du projet de PDM du SMT 2026 / 2036 soumis pour avis, au Conseil municipal de Vernou-sur-Brenne. La réflexion supra-communale, les orientations et thématiques proposées, la structuration objective et accessible du dossier permettent de se projeter sur une approche multimodale globalement pertinente.

Fort de ces éléments, le Conseil municipal de VERNOU-SUR-BRENNE partage clairement le cap et la trajectoire opérationnelle globale du Plan de Mobilité du SMT pour la période 2026 / 2036, tels que proposés. Il s'inscrit donc favorablement et résolument dans la dynamique ambitieuse et collective du territoire ; pleinement conscient que d'être intégré dans le PDM de l'agglomération tourangelles constitue une réelle et belle opportunité d'attractivité durable tant pour notre commune, relevant d'un autre EPCI, que pour le territoire élargi du SMT.

Toutefois, le conseil municipal de VERNOU-SUR-BRENNE, répondant à une logique de force de proposition constructive, souhaite vis-à-vis du SMT, à la fois :

- A/ Rappeler certains atouts et certaines caractéristiques de notre belle commune de 2900 habitants ;
- B/ Emettre des réserves de fond (B1) sur le projet de PDM du SMT ainsi que des réserves plus techniques (B2) sur la base du plan d'actions développé.

Les élus communaux souhaitent surtout dans une logique positive, éclairer le SMT en formulant des avis et propositions visant à bonifier le PDM du SMT et ainsi valoriser, positionner différemment au regard de sa position géographique et des réalités vécues par ses habitants.

Le nouveau conseil municipal installé depuis mars 2026 veut également à travers ce dossier porter à connaissance du SMT, certains projets phares issus de son programme qu'il veut concrétiser dans les 6 années du mandat à venir et qui ont ou auront donc des impacts directs et indirects sur le PDM du SMT 2026 / 2036.

Tenant compte de ce qui précède :

- **Pour le point A/ CARACTERISTIQUES ET ATOUTS DE VERNOU-SUR-BRENNE**, il mérite d'être rappelé ou porté à connaissance du SMT, les éléments suivants :
 - A1/ La commune de VERNOU-SUR-BRENNE, en pleine expansion démographique, est située à 5 minutes en voiture de la Zone d'Activités économiques et commerciale des FOUGEROLLES de la VILLE-AUX-DAMES (laquelle monte en puissance notamment en termes d'emplois) et à moins de 15 minutes en voiture de la Gare de SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Actuellement, ces déplacements sont majoritairement effectués (avec un fort autosolisme) en voiture, car il n'existe objectivement pas de solution pertinente de transports collectifs proposée à la population
 - A2/ VERNOU-SUR-BRENNE est la porte d'entrée « Est, rive Nord » du SMT pour le bassin de vie et d'emplois du Val d'Amboise (empruntant en voiture plus volontiers la rive Nord de la Loire (RD 952) que la rive Sud de la Loire (RD 951 avec traversée de deux zones agglomérées dont l'une dense : Montlouis-sur-Loire) et plus largement des touristes longeant l'axe ligérien
 - A3/ Comme plusieurs communes ligériennes, VERNOU-SUR-BRENNE est classée au titre du patrimoine de l'UNESCO. Le bénéficie pour la partie la plus septentrionale de son territoire d'un label (Cf. Label Val de Loire patrimoine mondial) à la fois protecteur et attractif ;
 - A4/ La présence d'un EHPAD avec une capacité d'accueil de 84 résidents originaires de différentes communes du SMT (1er employeur de la commune) directement connecté au réseau Fil Bleu ;
 - A5/ Le collège de rattachement des collégiens vernadiens est celui de VOUVRAY ; quant à nos lycéens de notre commune, ils vont très majoritairement sur le lycée Jacques de VAUCANSON (futur PEM : Pôle d'Echanges Multimodaux) – ce qui a un impact sur la réflexion « mobilités » ;
 - A6/ La présence d'un vignoble sur une superficie non négligeable (la plus importante en surface exploitée de l'appellation VOUVRAY) de renommée internationale :
 - Outre l'intérêt économique indéniable avec un monde viticole qui constitue une des plus importantes forces vives de la commune ;

- La plus-value environnemental (poumon de biodiversité) touristique et patrimoniale indirecte aux portes d'une Métropole est significative et mérite à ce titre d'être reconnue dans le présent Plan de Mobilité ;
- A6/ La présence sur son territoire de deux Zones d'Activités économiques relevant de la compétence de la Communauté de communes en limite territoriale du SMT, avec des entrepreneurs et salariés habitant aussi en dehors du périmètre.
- A7/ En termes touristiques, la présence du Château de JALLANGES
- A8/ Par rapport à la fiche action n° 13 du PMT du SMT, la commune de VERNOU-SUR-BRENNE s'interroge car deux des itinéraires fléchés comme priorités de long terme pour la commune de VERNOU-SUR-BRENNE sont déjà d'ores effectives. Il y a donc lieu de questionner le SMT sur ce point particulier, sachant que, et c'est un signe fort, sur le cyclable, beaucoup de réalisations concrétisées sur les 10 dernières années.
-
- **Pour le point B1/ RESERVES DE FOND FORMULEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU-SUR-BRENNE SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE DU SMT.** A partir des éléments dressés ci-dessus et au regard de sa situation géographique en limite Est et Nord-Est du territoire le conseil municipal de VERNOU-SUR-BRENNE :
 - ***Sur un niveau supra-territorial, une vision centralisée qui renvoie (trop) que la quasi totalité des déplacements ne se font qu'à l'intérieur du SMT.*** Or en tant que commune périphérique, cela ne correspond pas à la réalité vécue sur la commune. Un accent plus fort aurait pu être mis sur les sujets suivants :
 - Des connexions existent avec Montlouis-sur-Loire, le Val d'Amboise, le Castelrenaudais et plus largement avec le Loir-et-Cher. A titre d'exemple, pour aller sur Paris, l'échangeur autoroutier de l'A10 de Château-Renault / Autrèche se situe à moins de 20 minutes du centre-bourg (sans devoir repasser par l'échangeur de Tours) ;
 - De même, l'axe Vouvray (à partir du Pont Charles de Gaulle) / Château-Renault est a priori sous-estimé en termes de mobilité. Il peut constituer un axe viaire de soutien à l'A10 et la RD 910.
 - Points de vigilance / Alertes :
 - Ne devrait-on pas intégrer certaines données ou facteurs exogènes au territoire du SMT ?
 - Une mise en commun et mise en cohérence avec les territoires limitrophes inscrits ou en cours d'inscription d'un PDM a-t-elle été engagée ?
 - ***Sur un niveau infra-territorial, une vision sur le volet « transports collectifs », planifiée « en forme d'araignée » à partir de Tours*** d'où le sentiment d'absence d'interconnexions en termes de transports collectifs, au

niveau des secteurs Est et Nord-Est du territoire du SMT entre les communes situées au Nord et au Sud de la Loire alors qu'à vol d'oiseau, elles sont distantes de moins de 5 kilomètres.

- Points de vigilance / Alertes :

- Œuvrer à travers les Mobilités pour que, dans les 10 années à venir, les communes de ses secteurs ne continuent pas à se tourner le dos (alors qu'elles ont objectivement de réelles interactions au quotidien). Le risque serait, en termes de mobilité, sinon d'avoir une fracture Nord/ Sud de la Loire, d'avoir un maintien en volume des déplacements en voiture entre Vernou-sur-Brenne et La Ville-aux-Dames faute de solutions collectives
- Même si l'intention est de réduire les déplacements en voiture, s'interroger sur une potentielle surcharge du Pont Charles de Gaulle en termes de trafics ou plutôt une multiplicité de ses fonctions et de ses usages (rappel : unique pont entre Amboise et Tours (Autoroute A10) pour relier le Nord et le Sud de la Loire. Cet ouvrage risque d'être exposé à une forme de « goulot d'étranglement » eu égard à la pluralité de solutions de mobilité existant dans ce secteur et donc une problématique d'accidentologie qui pourrait survenir dans les 10 années à venir ;
- Le fort accent visant à favoriser les déplacements en vélo mérite d'être pondéré sur les communes périphériques au SMT. L'objectif est certes pour les collectivités de poser les conditions pour que son usage se développe en milieu péri-urbain mais il existe et continuera à exister sur ce sujet, une différence majeure entre TOURS et ses communes limitrophes et VERNOU-SUR-BRENNE, DRUYE et SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY, par exemple. Dans ces communes, la voiture continuera en proportion, à être un mode de transport faisant partie de quotidien des Vernadiennes et des Vernadiens.

- **Pour le point B2/ RESERVES « OPERATIONNELLES » FORMULEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU-SUR-BRENNE SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE DU SMT.**

Concernant les réserves « opérationnelles », vu la densité du dossier à examiner, les élus se sont attachés, avec un souci de lisibilité à reprendre l'essentiel des 37 mesures intégrées dans le plan d'actions du PDM du SMT 2026 / 2027 et à y apporter dans les deux dernières colonnes du tableau de synthèse ci-après, ses commentaires, avis et propositions :

NB : VsB = Vernou-sur-Brenne

FICHES-ACTION DU PLAN D' ACTIONS DU PDM DU SMT 2026 / 2027		INDISPENSABLE STRUCTURANTE COMPLEMENTAIRE	ECHEANCE PROGRAMMEE	VsB DIRECTEMENT T CONCERNEE	PROPOSITION D' ACTION DE LA COMMUNE
1	Réaliser la 2 ^{ème} ligne du tramway, le BHNS (Bus à haut Niveau de Service) et les 2 parkings relais	INDISPENSABLE	LONG TERME	NON	Sans objet
2	Mettre en œuvre la restructuration et la nouvelle offre sur le réseau Fil Bleu	INDISPENSABLE	LONG TERME	OUI	Au minimum maintenir l'actuelle offre de service et pourquoi pas densifier le cadencement (<i>cf. point 4</i>) Connecter les lignes 54 et 67 à une future aire de covoiturage et d'autopartage
3	Faire évoluer les lignes 4 et 5 du réseau Fil Bleu vers un BHNS	INDISPENSABLE	MOYEN TERME	NON	Sans objet
4	Assurer la performance du réseau de transports collectifs Fil Bleu (p. 103)	INDISPENSABLE	MOYEN TERME	OUI	(<i>cf. point 2</i>)
5	Réaliser l'Autoroute Bas Carbone (ABC) sur l'A10 et l'A85 et les PEM (p 105)	STRUCTURANTE	MOYEN TERME	NON	Proposition de création d'une passerelle piétons / vélos hauteur du Pont Charles de Gaulle (connexion rive Nord et Sud de la Loire) – Se rapporter au point B1 ci-dessus
6	Aménager la halte ferroviaire de Fondettes/ Saint-Cyr-sur-Loire et mettre en œuvre les aménagements connexes	STRUCTURANTE	COURT TERME	NON	Sans objet
7	Réaliser les 7 premiers itinéraires Vélival	INDISPENSABLE	LONG TERME	NON	Voir action n° 13
8	Réorganiser les circulations routières	STRUCTURANTE	COURT TERME	OUI	Opportunité de repenser / reposer un Plan de Déplacement Urbain communal ?

9	Optimiser le maillage routier structurant métropolitain	STRUCTURANTE	COURT TERME	NON	Impact indirect avec la création d'un échangeur à Rochepinard Demander un réexamen de la classification de la RD46 en réseau secondaire (au lieu de tertiaire) : potentiel itinéraire bis à la RD 910 voire A10
10	Mettre en œuvre un TCSP vers Saint-Cyr-sur-Loire et vers Saint- Pierre-des-Corps et une liaison entre Vaucanson et la zone militaire et aéroportuaire	INDISPENSABLE	LONG TERME	OUI (INDIRECTEMENT ET PAS IMMEDIATEMENT)	Point de vigilance : dans le cadre des études à venir : ne pas oublier que le Nord-Est de la Métropole Et que le lycée de rattachement des élèves de Vouvray et Vernou-sur-Brenne est le lycée Vaucanson
11	Créer les offres de transport définies dans le dossier statut SERM	INDISPENSABLE	LONG TERME	OUI	A rapprocher notamment du point 31 (création d'une aire de covoiturage)
12	Créer des lignes structurantes de covoiturage sur les bassins versants favorables	INDISPENSABLE	LONG TERME	OUI (MAIS NON PRISE EN COMPTE)	Proposer en concertation avec le SERM un 3ème itinéraire de covoiturage (cf : aire Amboise / Blois)
13	Étendre le maillage cyclable métropolitain Vélival, de la CC TEV, local et le connecter avec les territoires voisins	INDISPENSABLE	LONG TERME	OUI	Se reporter à l'action n° 6 Cf. point A8 de la présente délibération : Proposition de trois itinéraires dont 2 existent déjà « Vernou / Chançay / Reugny » et « Vouvray / Vernou Travailler sur la signalétique et les parcours d'interprétation

14	Compléter l'offre de transport collectif Fil Bleu pour offrir une alternative à la voiture aux besoins touristiques	COMPLEMENTAIRE	COURT TERME	OUI	Cf : idée de « pass'tourisme Fil Bleu » : Valoriser les atouts patrimoniaux (bâti, vignobles, centre-bourg, Jallanges...) Valorisation en termes d'attractivité le marché du jeudi matin ?
15	Mettre en place des mesures limitant les nuisances routières et sonores	INDISPENSABLE	COURT TERME	NON	Sans objet
16	Rééquilibrer les usages entre les différents modes dans l'espace public (P130)	INDISPENSABLE	MOYEN TERME	OUI	Se poser sur les « déclinaisons des mesures » : « Agir sur le volet circulation » et « le volet stationnement » : plan local de stationnement ?
17	Réaliser un schéma directeur piéton	INDISPENSABLE	COURT TERME	NON	Point de vigilance sur le volet accessibilité de l'espace public
18	Améliorer la sécurité des déplacements (page 134)	INDISPENSABLE	COURT TERME	NON	Cf : pas de véritables zones accidentogènes sur Bémol : demande globale : améliorer dans les logiques plurimodales, les signalétiques (partages des voies : un peu de discipline) – Incohérence parfois avec le Code de la Route
19	Structurer une politique dédiée à la logistique urbaine durable sur le territoire	STRUCTURANTE	MOYEN TERME	NON	Sans objet
20	Préserver un usage du ferroviaire pour le transport de marchandises	COMPLEMENTAIRE	COURT TERME	NON	Sans objet

21	Définir et mettre en œuvre un processus de coordination entre l'offre de transports en commun et le développement urbain	COMPLEMENTAIRE	COURT TERME	OUI	Cf. Fil Bleu <i>Remarque : gare de Noizay , à 3 kilomètres hors secteur SMT mais connecté au réseau ferroviaire</i>
22	Adapter la création de places de stationnement privé selon le niveau de desserte en transports collectifs	COMPLEMENTAIRE	COURT TERME	NON	Sans objet
23	Organiser un réseau hiérarchisé de PEM (Pôle d'Echanges Multimodaux) de rabattement	INDISPENSABLE	MOYEN TERME	OUI	Cf. pôle de rabattement retenus : • pour le bassin Nord-Est (PEM Vaucanson et Marne) • Pour le bassin est (Saint-Pierre et La Ville-aux-Dames) ...Seulement Remarque, il est évoqué une potentielle halte-ferroviaire à la Ville-aux-Dames : la connecter au Nord de la Loire ?
24	Organiser un réseau hiérarchisé de PEM de diffusion	INDISPENSABLE	MOYEN TERME	OUI	
25	Mettre en place le titre de transport unique	STRUCTURANTE	COURT TERME	OUI	Alignement impératif sur la position du territoire
26	Développer une plateforme multimodale d'informations et d'achat de titres de transport (MaaS)	STRUCTURANTE	COURT TERME	OUI	
27	Proposer et développer un accompagnement adapté aux différents publics cibles	INDISPENSABLE	LONG TERME	OUI	Réels besoins communaux à identifier. A approfondir auprès des différents publics cibles : entreprises et

					établissements publics, des scolaires et jeunes publics, PMR et handicapés, seniors, demandeurs d'emplois, nouveaux arrivants, touristes
28	Créer une Maison de la Mobilité et développer les outils pour inciter aux changements de pratique	INDISPENSABLE	MOYEN TERME	OUI	Alignement impératif sur la position du territoire
29	Permettre un accès à la mobilité pour toutes et tous	INDISPENSABLE	MOYEN TERME	OUI	
30	Mettre en place un bureau des temps	COMPLEMENTAIRE	COURT TERME	OUI	
31	Développer l'usage partagé de la voiture (covoiturage, autopartage)	STRUCTURANTE	MOYEN TERME	OUI	Volonté politique du conseil municipal de créer une aire de covoiturage avec bornes de recharge électriques dans le mandat en cours : Intégrer la Commune de VsB dans le schéma d'aires de covoiturage à l'échelle du SERM ou du département Idem pour les emplacements pour les véhicules en autopartage (à mettre en lien avec le point 34
32	Créer du stationnement vélo et EDP sécurisé	STRUCTURANTE	COURT, MOYEN, LONG TERMES	OUI	Alignement sur la position du territoire
33	Développer et diversifier les services de mobilité à vélo (p168)	STRUCTURANTE	COURT, MOYEN, LONG TERMES	OUI	Déploiement expérimental de la solution Pony validée en conseil municipal le

					8/06 (pour une mise en œuvre dès juin 2026)
34	Favoriser l'électrification des véhicules	STRUCTURANTE	COURT TERME	OUI	Cf. important point 31
35	Poursuivre le suivi des usages de mobilité	STRUCTURANTE	COURT TERME	OUI	Monsieur le Maire de VsB présent dans la gouvernance du SMT
36	Mettre en place une démarche prospective et agile	STRUCTURANTE	COURT TERME	OUI	
37	Mettre en place une démarche prospective et agile	COMPLEMENTAIRE	MOYEN ET LONG TERMES	OUI	

Tenant compte de ce qui précède, il appartient au conseil municipal d'émettre, au vu des éléments présentés, un avis sur le projet de Plan de Mobilité (PDM) du Syndicat des Mobilités de Touraine pour la période 2026 / 2036.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS RESERVÉ** au projet de Plan de Mobilité (PDM) et ses annexes porté par le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) pour la période 2026 / 2036 dont les éléments sont joints à la présente délibération ;
- **INVITE** le SMT à prendre en considération l'ensemble des informations, avis et propositions telles que mentionnées dans l'exposé des motifs ci-dessus et **SOUHAITE** un retour sur ces éléments dans les semaines ou mois à venir ;
- **SALUE** la qualité du travail réalisé permettant une décision éclairée des élus communaux sur ce dossier structurant pour les dix années à venir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document ou acte en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 09/06/2026
 Le Secrétaire de Séance

Mme GUDEFIN Blandine

Guayn

Le Maire
 Victorien DEVALLEE

